

A3 – Grille d'évaluation : Étude *in situ* d'un cas soumis et discussion technique : droit

Domaine d'approfondissement : Conseiller les membres sur les questions juridiques

Candidat/e :

Date :

Sujet du travail :

Évalué par :

Structure de la grille d'évaluation

Deux à trois indicateurs sont définis pour chaque critère. Chaque indicateur contribue jusqu'à une certaine valeur maximum au pourcentage total alloué à un critère. Lorsqu'il n'est que partiellement satisfait à un indicateur, une déduction en conséquence a lieu.

Exemple pour le critère 2 « Évaluation juridique et stratégie opérationnelle » : La candidate/le candidat formule une évaluation juridique claire et réaliste, ainsi qu'une stratégie de conseil, respectivement de représentation juridique, adéquate pour le cas soumis. Le pourcentage obtenu est alors l'intégralité des 40 % possibles. Si la procédure concrète proposée ne tient cependant pas compte des conditions générales ou des facteurs d'influence pertinents, si bien que la réalisation des objectifs poursuivis n'est pas garantie, ce point reçoit 20 % au lieu du maximum des 40 %. Si les risques présentés par la stratégie de conseil et de représentation juridique choisie ne sont pas toujours évalués de manière réaliste, la candidate/le candidat reçoit alors 10 % du maximum des 20 %. Pour ce critère, l'évaluation globale est par conséquent de 70 %.

L'étude *in situ* du cas soumis et la discussion technique sont considérées comme « réussies » si, en moyenne, tous les critères sont remplis à au moins 60 % et si aucun critère n'obtient une évaluation inférieure à 40 %.

Évaluation de chaque critère isolément

Évaluation du cas soumis et de la stratégie opérationnelle			
Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Rempli à %
-1- Analyse de la situation	- Il ressort de l'analyse du cas traité que la candidate/le candidat a appréhendé de manière complète et adéquate la situation tirée du quotidien syndical (max. 50 %). - Le contexte, les intérêts des différentes parties et les conditions-cadres juridique sont pris en compte d'une manière intelligible et appropriée dans l'analyse de la situation (max. 50 %).		
-2- Évaluation juridique et stratégie opérationnelle	- La candidate/le candidat formule une évaluation juridique claire et réaliste ainsi qu'une stratégie de conseil, resp. de représentation juridique, adéquate pour le cas soumis (max. 40 %). - La procédure proposée et les mesures tiennent compte des conditions-cadres et des facteurs d'influence pertinents. Elles sont appropriées pour atteindre les objectifs poursuivis (max. 40 %). - La candidate/le candidat identifie les risques présentés par la stratégie de conseil et de représentation juridique choisie et les évalue de manière réaliste (max. 20 %).		
-3- Présentation et visualisation	- La présentation de l'analyse de la situation, objectifs et procédure choisie (stratégie opérationnelle et mesures), est structurée avec clarté et formulée d'une manière compréhensible (max. 60 %). - La présentation fait appel à des outils appropriés et est illustrée (max. 40 %).		

Évaluation de la discussion technique sur le cas soumis et des approfondissements

Critère	Indicateurs	Évaluation (justification/remarques)	Rempli à %
-4- Répondre aux questions et argumenter	- La candidate/le candidat aborde avec souplesse les sujets de discussion des expert-e-s (max. 40 %). - Pendant la discussion, la candidate/le candidat recourt visiblement aux compétences¹ acquises pendant sa formation et fonde son argumentation sur une base techniquement correcte (max. 60 %).		
-5- Compréhension du rôle professionnel	- La candidate/le candidat est conscient de son propre rôle et fait montre d'une utilisation professionnelle et consciente de ses connaissances techniques ainsi que de ses ressources (max. 60 %). - La candidate/le candidat est conscient des limites de ses possibilités d'action et montre les points sur lesquels elle/il a éventuellement besoin de l'aide d'autres spécialistes et peut la demander (max. 40 %).		

☐ Réussi ☐ Non réussi

Pourcentage moyen : (total / 5)

Lieu, date :

Signature des expert-e-s :

¹ Profil d'exigences Secrétaire syndical/syndicale du 6.4.2017, Annexe 1 aux Directives relatives au règlement d'examen de secrétaire syndical/secrétaire syndicale